



Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2024

L'an 2024, le 12 février à 20 : 00, le Conseil Municipal de la Commune de Griselles s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MADEC CLEÏ Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/02/2024.

Présents : M. MADEC CLEÏ Claude, Maire, Mmes : DEMATTEÏ Isabelle, LECLERE Kristelle, NOUVELLON Sylvie, SAMICO Sandrine, MM : BAUDUIN Louis, BIK Stéphane, COLLOT Didier, DIMASSI Salah, FOURNIER Pascal, MERLO Sébastien, MUZARD Jules.

Excusés avant donné procuration : Mme BOILLET Valérie à M. MADEC-CLEÏ Claude, M. MARIA Daniel à Mme NOUVELLON Sylvie.

A été nommée secrétaire : Mme Sandrine SAMICO

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation : 05/02/2024

Date d'affichage : 05/02/2024

Objet des délibérations :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024
- Demandes de subventions pour travaux :
 - Salle polyvalente : isolation
 - Mairie : remplacement des fenêtres, remplacement de la chaudière, ventilation
 - Rue de la Mairie : remplacement des candélabres
 - Ecole en transition
- Affaires diverses
- Questions diverses

D_2024_04 Isolation de l'école : demande de subvention DETR/DSIL

Cette délibération a été annulée

D_2024_05 Travaux mairie (remplacement des fenêtres – remplacement de la chaudière et installation d’une ventilation) : demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal le projet suivant :

Travaux à la mairie :

comprenant le remplacement des fenêtres – le remplacement de la chaudière et l’installation d’une ventilation

Le coût prévisionnel des travaux s’élève à :

- Remplacement des fenêtres : 49 306.55 € HT soit 59 167.86 € TTC
- Remplacement de la chaudière : 28 808.32 € HT soit 34 569.98 € TTC
- Installation d’une ventilation : 14 420.11 € HT soit 17 304.13 € TTC

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à une aide de l’Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **adopte le projet – travaux à la mairie : remplacement des fenêtres, remplacement de la chaudière et installation d’une ventilation - pour un montant total de 111 041.97 € T.T.C.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	92 534.98 €	111 041.97 €	Etat	37 013.99 €
Maîtrise d’œuvre			Région	
			Département	
			Autres	37 013.99 €
			AUTOFINANCEMENT	18 507.00 €
Total	92 534.98 €	111 041.97 €	Total	92 534.98 €

- **sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) et de la D.S.I.L. (Dotation solidarité pour l’investissement local) de 37 013.99 € auprès de l’État, correspondant à 40 % du montant du projet.**
- **charge le Maire de toutes les formalités et l’autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

D_2024_06 : Remplacement des candélabres rue de la mairie : demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal le projet suivant :

Suite à l’enfouissement des réseaux rue de la Mairie, il est nécessaire de procéder au remplacement des candélabres.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 14 215.20 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte le projet – remplacement des candélabres rue de la Mairie - pour un montant de 14 215.20 € T.T.C.**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	11 846.00	14 215.20	Etat	9 476.80
Maîtrise d'œuvre			Région	
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	2 369.20
Total	11 846.00	14 215.20	Total	11 846.00

- **sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) et de la D.S.I.L. (Dotation solidarité pour l'investissement local) de 9 476.80 € auprès de l'État, correspondant à 80 % du montant du projet.**
- **charge le Maire de toutes les formalités et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

D_2024_07 : Ecole en transition : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du Conseil Municipal le projet de l'école en transition qui a débuté à l'école en 2023 avec la plantation d'une mini-forêt et la création d'une mare.

Le coût total des travaux s'est élevé à : 9 677.20 € T.T.C.

- Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à une aide du P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à formuler une demande de subvention auprès des services du P.E.T.R et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe :
 - Le Conseil Municipal de la commune de La Selle sur le Bied, lors de sa séance en date du 30/01/2024, dans le cadre de la délibération de la loi d'accélération des énergies renouvelables, « dit que le secteur longeant la ligne à haute tension limitrophe avec la Commune de Griselles serait potentiellement susceptible de recevoir de telles infrastructures ».

- Dépôt de pain : Suite à l'absence momentanée de la gérante, la commune a repris, à sa charge, le dépôt de pain, avec des bénévoles et remercie toutes les personnes qui peuvent aider.
- M. Stéphane BIK : Dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale, une réunion aura lieu le 29 février 15 h avec Loiret Nature Environnement.
- M. Didier COLLOT : demande de devis pour les différentes choses à remplacer à la salle polyvalente (verres – couverts).
- M. Jules MUZARD : organise le 05 mai une marche entre Griselles et Ferrières le long de la Cléry et donnera plus de précisions lors du prochain conseil municipal.
- Mme Kristelle LECLERE : se propose pour tenir le dépôt de pain le dimanche matin, c'est le seul jour où elle peut car elle ne travaille pas.
- Mme Isabelle DE MATTEI : Cette année, le château la Fontaine n'étant pas disponible, la chasse aux œufs se fera au terrain multisports le samedi 30 mars de 10 h à 12 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

Le Maire
Claude MADEC-CLEI



La secrétaire
Sandrine SAMICO

